

Règlement 2018 du Kid's-Trail - 1 km

1. PRÉSENTATION

Le kid's Trail est une course d'environ 1 km pour les enfants prévue dans le bourg de Saint Malo du Bois.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Âge minimum :

L'inscription est ouverte aux enfants de 7 à 10 ans (né entre 2008 et 2011).

2.2 Licence FFA ou certificat médical :

Afin de valider son inscription, chaque concurrent devra fournir à l'organisation :

- **soit une copie de sa licence FFA pour l'année en cours**
- **soit un certificat médical de non contre-indication** à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an.
- **une autorisation parentale**

2.3 Inscription :

Le droit d'engagement est fixé, par concurrent, à 1€.

2.4 Annulation de l'inscription :

Un concurrent désirant annuler son inscription pourra le faire en prévenant l'organisation.

2.5 Retrait des dossards :

Le retrait des dossards se fera exclusivement à la salle de sport de Saint Malo du Bois. Chaque concurrent fixera son dossard sur le torse, afin qu'il soit parfaitement identifiable en toutes circonstances.

Retrait possible le samedi 28 avril 2018 de 15h à 19h à la salle de sports.

Retrait possible le dimanche 29 avril 2018 soit à partir de 7h à 9h15 ou à partir de 14h15 à la salle de sports.

2.6 Droit à l'image et communication :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contacts à ses partenaires sauf refus signifié du concurrent.

2.7 Assurances et risques encourus :

Responsabilité civile :

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

Individuelle accident :

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Il est conseillé aux autres participants de souscrire une assurance individuelle complémentaire.

2.8 Éthique et responsabilité :

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne rien jeter sur le parcours.

La sécurité est un impératif : un dispositif de sécurité et de santé mis en place par l'organisation est conçu pour apporter son soutien aux participants et aux membres de l'organisation, mais il ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle de tous. Durant la course, tous les concurrents se doivent assistance mutuelle.

Des signaleurs seront présents aux traversées de routes dangereuses. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule

2.9 Hébergement :

L'association ne prend pas en charge l'hébergement des coureurs. Retrouvez toutes les possibilités d'hébergements offertes par la vallée sur notre page "Infos Pratiques" .

3. CONDITIONS DE COURSE

3.1 En course

Le kid's Trail se court en individuel.

3.2 Briefing d'avant course :

Un briefing de l'organisation aura lieu le dimanche 29 avril à 14h45, à la salle de sport de St Malo du bois, afin de communiquer aux concurrents les dernières informations concernant la course ou la météo. La présence de tous les concurrents est indispensable. En fonction des prévisions météorologiques, l'organisation pourra annoncer pendant la modification du parcours.

3.4 Départ :

Le départ de l'épreuve aura lieu le dimanche 29 avril à 15h00, à la salle de sport de St Malo du bois.

3.5 Parcours :

Le parcours est de 1 kms. Il sera intégralement balisé.

Le directeur de course du FESTI TRAIL se réserve le droit de modifier ou neutraliser la course à tout moment, en fonction d'aléas techniques ou climatiques susceptibles de porter préjudice à la sécurité des concurrents.

3.6 Ravitaillements :

Il n'y a pas de ravitaillement de prévu sur le parcours mais les enfants recevront un goûter à l'arrivée.

3.7 Équipement et matériel obligatoire :

Pas de matériel obligatoire

3.8 Météo :

En cas de mauvaises conditions météorologiques, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les barrières horaires, neutraliser la course, l'heure de départ et même de l'annuler.

Les concurrents en seront informés lors du briefing juste avant la course.

3.9 Assistance :

Pas besoin d'assistance particulière.

De plus, si l'entraide entre coéquipiers est tout à fait légitime, il ne sera accepté aucun système élaboré de tractage.

3.10 Abandons, pénalités ou disqualification :

Tout abandon en cours d'épreuve, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation (contrôle humain et/ou équipe médicale).

3.11 Sécurité et assistance médicale :

N° de téléphone d'assistance de l'organisation : 02 51 92 37.04

(à utiliser UNIQUEMENT en cas d'urgence)

Pour tout autre question : festi.trail@gmail.com

3.12 Arrivée :

L'arrivée se fera à la salle de sport de St Malo du bois. Un ravitaillement et des douches seront à disposition des coureurs, ainsi qu'une équipe médicale.

4. Classement et dotations

Il n'y aura pas de classement pour le kid's Trail.

Tout concurrent retirant son dossard et prenant le départ de la course accepte et valide ce règlement.